



COMMISSION SYNDICALE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

[métropole nature] / Relevé de décisions

Commission agricole, viticole et sylvicole #1

Lundi 26 janvier 2015 – 14h30 / 17h30 – Salle 2^{ème} étage a-urba

Informations

Présentation de la feuille de route

Thème central :

Le paysage : un outil de préservation des identités locales et des qualités de vie des différents territoires composant l'aire métropolitaine bordelaise.

- remettre au cœur du processus d'aménagement des territoires ce qui fait l'originalité et la richesse des territoires et qui, par ailleurs, est porteur de sens pour les populations : le paysage.
- émergence de la couronne d'espaces ouverts, forestiers et naturels définis dans le SCoT qui constituera un relais incontournable et un outil opérationnel au service des territoires.

Thèmes complémentaires : programme 2015-2017 d'actions et de travaux d'approfondissement

- Elaboration d'un cahier de mise en œuvre des paysages viticoles, sylvicoles et agricoles
- Sur la thématique de l'agriculture et de la viticulture
- Sur la thématique de l'eau et des liaisons écologiques.

Attentes des participants

- Comment rendre opérationnels les méthodes et outils de planification (PLU, SCoT...), réglementaires, fonciers (PEANP, ENS...) existants et trouver un « liant » supplémentaire pour une meilleure cohérence ?
- Quelle programmation d'actions envisager pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du SCoT dans les PLU ?
- Comment capitaliser l'expérience territorialiste italienne pour servir le projet de métropole nature ?
- Quelles trames et contenus doivent être étudiés pour la charte des paysages ?

Actualités

Actualités nationales

x Loi ALUR

- x Transfère aux communautés de communes et d'agglomération la compétence SCoT
- x La loi ALUR repousse d'un an la prise en compte des objectifs du Grenelle dans les documents d'urbanisme
- x Les POS deviendront caducs le 01-01-2016.
- x Le contenu des STECAL a évolué. Leur recours doit être exceptionnel et leur création est soumise à l'avis conforme de la CDPENAF

x Loi AAAF

- x La transition des CDCEA en CDEPNAF est en attente d'un décret d'application
- x Un nouveau champ de compétences des CDPENAF : modification des conditions de construction dans les zones agricoles et forestières

Actualités locales et régionales

- x Le SRCE : le travail est en cours avec les services de l'Etat et de la Région sur l'évolution de cette cartographie.

Traductions

Traductions des orientations du SCoT dans les PLUi / PLU

x Mise en compatibilité des PLUi/PLU avec le SCoT

- La compatibilité est un exercice nouveau qui nécessite une prise en compte d'un faisceau d'éléments pour s'assurer de la cohérence avec les orientations et les objectifs du SCoT ainsi que le respect de l'article L.121-1.
- Au-delà du rapport de compatibilité, le travail des commissions syndicales du SCoT s'inscrit dans l'objectif plus large de mise en œuvre du SCoT en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

2

Productions

Les thèmes ciblés

- x Une couronne de sites de projets agricoles, forestiers et naturels : vers un « parc multifonctionnel » au cœur de la métropole bordelaise : présentation des expériences étrangères de la démarche territorialiste.

Evaluations

Détermination des outils de suivi du dispositif évaluatif de la mise en œuvre du SCoT

- Ces indicateurs feront l'objet de discussions lors des prochaines commissions.

Décisions

- x Création d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un cahier des charges de la charte des paysages,
- x Création d'un groupe de travail sur l'élaboration d'un cahier de mise en œuvre « parcs multifonctionnels »,
- x Dans une prochaine commission, aborder la problématique des divisions parcellaires et le besoin d'anticiper sur le risque de sous-dimensionnement des réseaux.
- x Prochaine commission [métropole nature] au mois de juin 2015.